



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
8 juillet 2014
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2014

2-5 septembre 2014, New York

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Visites sur le terrain

**Rapport de la visite sur le terrain effectuée
par des membres du Conseil d'administration
du PNUD et du FNUAP aux Fidji et aux Samoa
du 22 au 29 avril 2014**

I. Introduction

1. Une délégation représentant le Conseil d'administration s'est rendue aux Fidji et aux Samoa du 22 au 29 avril 2014. Elle était dirigée par le Président du Conseil d'administration (le Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies) et était composée en outre des Représentants permanents de la République-Unie de Tanzanie et du Monténégro, des Représentants permanents adjoints de l'Éthiopie et du Népal et de membres des missions de l'Australie, de la Fédération de Russie, du Guatemala et de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. Cette visite, la première dans la région des îles du Pacifique, avait pour objet d'améliorer la compréhension par le Conseil d'administration de la façon dont les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD et le FNUAP, positionnent leur engagement à l'égard des petits États insulaires en développement du Pacifique. Cette visite était opportune vu la tenue prochaine de la troisième Conférence internationale des petits États insulaires en développement à Apia (Samoa), du 1^{er} au 4 septembre 2014.

3. La délégation souhaite remercier les gouvernements fidjien et samoan pour les possibilités qu'ils ont offertes d'engager un dialogue de fond sur les principales questions avec des hauts responsables des deux gouvernements.

4. La délégation souhaite également exprimer ses remerciements aux représentants du PNUD et du FNUAP dans les deux pays pour la qualité des préparatifs et de l'organisation de sa visite, les indications précieuses qu'ils ont fournies pour leur travail et la disponibilité de leur personnel tout au long de sa visite.



5. Le Président du Conseil d'administration tient à déclarer à ce propos qu'il a fortement apprécié le haut niveau d'engagement de tous les membres de la délégation du Conseil d'administration en faveur des objectifs de la visite sur le terrain.

6. Le programme a consisté dans des visites au bureau multipays du PNUD, au Centre pour le Pacifique du PNUD et au Bureau régional du FNUAP à Suva ainsi qu'au bureau multipays du PNUD à Apia. Ces bureaux couvrent 14 des pays et territoires des îles du Pacifique.

7. Des visites sur le terrain ont été effectuées auprès de projets du PNUD et du FNUAP dans les deux pays. La délégation tient à remercier toutes les personnes concernées qui ont consacré leur temps et leurs efforts à ce qui a constitué une partie essentielle des visites, l'observation rapprochée des partenariats dynamiques.

8. Des réunions se sont tenues avec de hauts responsables gouvernementaux des deux pays et avec leurs partenaires d'exécution, ainsi qu'avec les représentants des Tonga et du territoire des Tokelau. Une conférence téléphonique s'est tenue avec le Bureau commun de représentation dans les Îles Salomon. Une conférence de presse a été organisée au début de la visite à Suva et lors de la réception donnée par le Premier Ministre à Apia.

9. La délégation reconnaît qu'il n'était pas possible de visiter la plupart des pays couverts par le bureau multipays, car ceux-ci sont éloignés et coûteux à atteindre. Néanmoins, les membres de la délégation ont pu, en entendant des exposés, se faire une bonne idée des problèmes uniques que rencontrent le PNUD et le FNUAP en travaillant dans ces pays, ainsi que de la difficulté qui s'ajoute au travail des deux coordonnateurs résidents, qui doivent gérer la coordination des activités des Nations Unies dans un contexte plurinational.

10. Le présent rapport décrit brièvement des aspects importants du contexte du développement et récapitule les constatations de la délégation sur les trois principales questions sur lesquelles il s'est concentré : a) la présence des Nations Unies dans la région; b) le changement climatique et l'environnement (principalement le PNUD); et c) la violence contre les femmes (principalement le FNUAP). Plusieurs observations sont formulées en guise de conclusion.

II. Contexte du développement

Niveaux de vulnérabilité élevés

11. Des problèmes de programmation uniques se posent dans une région comptant 2,5 millions d'habitants qui vivent dans un environnement variant entre vulnérable et extrêmement vulnérable dans 14 pays éparpillés sur plus de 30 millions de kilomètres carrés de l'océan Pacifique.

12. La vulnérabilité à l'environnement, en particulier aux effets du changement climatique, pose des défis fondamentaux au développement durable dans une région très exposée aux catastrophes, qui connaît une grande diversité sur le plan de la culture, de la gouvernance et des structures démographiques et dont les capacités humaines et institutionnelles sont limitées.

13. La vulnérabilité cause des souffrances humaines, menace les moyens de subsistance, contrarie les efforts de développement et réduit à néant les acquis en matière de développement. La délégation a entendu un exposé du Représentant résident du PNUD aux Îles Salomon sur les effets dévastateurs des récentes inondations, qui avaient gravement endommagé la capitale, Honiara.

14. Du fait de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et à une capacité d'adaptation limitée, les petits États insulaires en développement du Pacifique doivent considérer le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe de façon intégrée.

15. Ces défis logistiques considérables, dus aux grandes distances entre les îles, induisent des coûts exceptionnellement élevés pour ce qui est de mener des activités commerciales de façon durable. Pour cela, les gouvernements mais aussi les partenaires de développement, notamment les Nations Unies, doivent relever des défis considérables ayant trait à la fourniture d'une aide humanitaire et d'une aide au développement.

Quelques objectifs du Millénaire pour le développement dont la réalisation accuse un retard

16. Certains pays et territoires insulaires du Pacifique sont parmi les composantes les plus pauvres et les plus vulnérables de la communauté internationale, Kiribati, les Îles Salomon et Tuvalu étant classés à l'heure actuelle parmi les pays les moins avancés. La plupart sont classés dans le Rapport sur le développement humain comme faisant partie du groupe de développement humain moyen. Le classement des États fédérés de Micronésie, des Îles Salomon, des Palaos et de Tonga selon l'indicateur du développement humain a baissé en 2013 par rapport à l'année précédente.

17. Il faut un effort concerté pour accélérer et maintenir les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une majorité des petits États insulaires en développement du Pacifique sont en retard dans la réalisation des objectifs relatifs à la pauvreté, à la viabilité environnementale et à l'égalité des sexes. Des progrès encourageants ont été accomplis concernant la réduction de la mortalité infantile, l'instauration de l'éducation pour tous et l'amélioration de la santé maternelle.

18. Bien que l'ONU accorde clairement la priorité aux pays les moins avancés dans la région, les efforts visant à s'attaquer aux inégalités à l'échelle nationale sont plus difficiles, l'éloignement étant l'une des principales raisons des problèmes rencontrés.

Inégalités croissantes

19. Les inégalités s'accroissent dans la région insulaire du Pacifique et atteignent des niveaux fort inquiétants dans certains pays. La pauvreté multidimensionnelle est nettement plus élevée que la pauvreté de revenu, en particulier dans les zones rurales et les îles éloignées, à cause des déficiences de la gouvernance locale et, partant, du manque de capacité de fournir des services de base tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables et sont généralement surreprésentées parmi les pauvres.

20. Les politiques de réduction de la pauvreté économique ont mis l'accent sur la libéralisation des marchés et la création d'emplois, accordant une moindre attention à la protection des personnes vulnérables et à la réduction des inégalités. La réduction de la pauvreté au moyen de mesures favorables à la croissance et de la création d'emplois est nécessaire mais ne suffit pas. Des populations peu nombreuses, l'éloignement et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles entravent la capacité de la région d'induire et de maintenir la croissance économique sur le long terme.

Périodes d'instabilité et de conflit

21. La région a connu des périodes d'instabilité et de conflit, et elle continue d'être aux prises avec les défis de la gouvernance. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) note que si une longue tradition de paix et de stabilité caractérise la région, on note une incidence accrue des tensions et conflits sociaux et ethno-religieux ainsi que de la criminalité et de la violence.

22. Le PNUAD énonce également que s'il y a un engagement accru à l'égard du renforcement de la représentation parlementaire, les institutions et cadres de la gouvernance ne se font pas efficacement l'écho des préoccupations de tous les citoyens. Le contrôle législatif est faible, tout comme les cadres et mécanismes juridiques pour la protection des droits de l'homme; la corruption reste un problème majeur.

23. Le rapport du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique intitulé « 2013 Pacific Regional MDGs Tracking Report » (Rapport de suivi sur les objectifs du Millénaire pour le développement sur la région du Pacifique 2013) indique que les progrès accomplis dans la région ont été lents et inégaux sur la voie de la réalisation de l'égalité des sexes; nombre de grandes disparités entre les sexes perdurent.

Arrêt de la violence contre les femmes et dynamique politique

24. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, la manifestation la plus inquiétante des inégalités entre les sexes et de la discrimination à l'égard des femmes, qui, de fait, peut être mortelle, est la violence contre les femmes et les filles. Il existe à présent des données de haute qualité complètes et comparables au plan international qui prouvent de façon irréfutable et alarmante la prévalence élevée et la gravité des violences contre les femmes et les filles, commises tant au sein du couple que par des étrangers.

25. Selon les récentes enquêtes auprès de la population, environ deux femmes sur trois dans la région des îles du Pacifique ont déclaré avoir été victimes de violence physique ou sexuelle, souvent commise par leur conjoint ou partenaire, proportion très élevée par rapport aux données enregistrées dans le monde.

26. De nombreuses preuves indiquent que la violence contre les femmes est pire dans les zones rurales (80 % des victimes vivent dans des zones rurales ou dans des îles éloignées) ou dans des zones urbaines surpeuplées, ou encore dans les situations de conflit, d'instabilité et de catastrophe naturelle. Cela montre clairement que les inégalités entre les sexes font obstacle non seulement à l'exercice des droits et libertés, mais aussi au développement durable et équitable.

27. Un engagement et une dynamique politiques sans précédent existent dans l'ensemble de la région en vue de promouvoir l'égalité des sexes et de mettre fin à la violence contre les femmes. Lors de leurs réunions tenues en 2011 et de nouveau en 2012, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont appelé à prendre des mesures en vue de faire face à ce problème.

III. Présence des Nations Unies

Constatation 1 : le PNUAD est bien en ligne avec les priorités nationales et régionales

28. Les organismes des Nations Unies sont guidés par un PNUAD régional pour 2013-2017, qui a été approuvé par les 14 gouvernements de la région des îles du Pacifique. Il est axé sur cinq résultats qui répondent aux priorités les plus pertinentes des politiques et les harmonise bien avec les priorités nationales. Le PNUAD régional s'accompagne de 14 matrices de résultats de pays, alignés sur les priorités nationales de chaque pays.

29. Les examens périodiques du PNUAD avec le Gouvernement servent à évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. Une forte collaboration existe entre les entités dans tous les domaines d'action, en particulier sur les questions relatives à l'égalité des sexes et au climat, coordonnée par un organisme chef de file. Durant la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration, la façon dont le PNUAD était utilisé comme fondement de la concertation avec les gouvernements sur l'action à mener n'est pas toujours apparue clairement.

Constatation 2 : les Nations Unies ne sont pas un fournisseur majeur de ressources financières dans la région des îles du Pacifique

30. La région reçoit une assistance bilatérale et multilatérale importante au titre de la coopération en faveur du développement, sept fois plus importante que la moyenne par habitant, comparée aux autres pays en développement. Dans certains cas, l'aide publique au développement est d'un volume comparable au revenu national brut des petits États insulaires.

31. Les Nations Unies est un acteur de petite taille, au plan des ressources financières, comparée à d'autres partenaires de développement. Un certain nombre de pays continuent de faire fond sur le soutien financier durable de partenaires traditionnels. Ainsi, l'Australie fournit environ un milliard de dollars par an à la région.

32. De nouveaux partenaires de développement tels que la Chine sont très actifs dans la région et la coopération Sud-Sud se développe. La Chine a déjà supplanté la Nouvelle-Zélande en devenant le deuxième partenaire de développement de la région.

Constatation 3 : une représentation des Nations Unies très diversifiée

33. Aux Fidji et aux Samoa, deux coordonnateurs résidents administrent les bureaux multipays. Le bureau de Fidji couvre 10 pays, le bureau des Samoa quatre (un État Membre de l'ONU et trois territoires).

34. Le défi pour les petits bureaux de coordonnateur résident est d'apporter un appui à la coordination concernant les Nations Unies à 14 petits États insulaires en développement du Pacifique. De plus, le Centre du PNUD pour le Pacifique, basé dans les îles Fidji, fournit des services techniques et consultatifs à chacun des 14 petits États insulaires en développement du Pacifique ainsi qu'à la Papouasie-Nouvelle (qui est dotée de son propre résident coordonnateur). Le FNUAP a un bureau régional aux Fidji, qui couvre l'ensemble des 14 petits États insulaires en développement du Pacifique.

35. Les deux coordonnateurs résidents aux Fidji et au Samoa ont codirigé une équipe conjointe des Nations Unies pour le Pacifique, dont les membres œuvrent au service principalement des 14 petits États insulaires en développement du Pacifique depuis les Fidji, tandis que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale sont basés aux Samoa.

36. Depuis 2008, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (et à présent également, depuis 2012, de concert avec ONU-Femmes) ont établi des bureaux communs de représentation dans 10 pays à la demande des différents gouvernements. Le programme du PNUD dans les Îles Salomon, de plus grande envergure, a été élevé au rang de bureau auxiliaire, dirigé par un Représentant résident adjoint.

37. L'importance des bureaux communs de représentation a été soulignée par le Ministre tongan de l'intérieur venu aux Fidji pour y rencontrer la délégation. Il a déclaré que les contacts avec les Nations Unies étaient grandement facilités par le bureau commun de représentation, qui accroissait la capacité des Nations Unies d'appuyer les priorités nationales de son pays.

Constatation 4 : coûts de transaction élevés et problèmes logistiques importants

38. La diversité des structures pose un problème majeur pour l'action des Nations Unies dans la région et induit des coûts de transaction élevés, en particulier lorsqu'on prend également en compte les problèmes d'ordre logistique. Les différents arrangements politiques passés par des États Membres de l'ONU (la France, les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et d'autres) avec différents petits États insulaires en développement du Pacifique ajoutent à la complexité.

39. À cela s'ajoute l'accent mis par les gouvernements des petits États insulaires en développement du Pacifique sur l'importance de la conciliation des activités régionales avec l'appui au niveau de chacun des pays. Des disparités importantes existent entre les pays et au sein des pays. Cela a également pour effet d'accroître les migrations, en particulier des jeunes, qui quittent des zones très pauvres et éloignées (les îles périphériques) pour gagner les centres urbains ou émigrer vers d'autres pays.

40. Les organismes des Nations Unies adoptent différentes stratégies selon les pays. Les bureaux multipays et les représentants des organismes des Nations Unies œuvrant dans la région couvrent différents groupes de pays. Cela varie entre un représentant pour 22 pays à quatre ou cinq représentants couvrant un seul ou quelques pays, un facteur important étant la disponibilité des ressources.

41. Au total, 413 fonctionnaires sont employés par les 20 entités œuvrant dans la région; les ressources nécessaires pour le cycle du PNUAD en cours (2013-2017) s'élèvent à 292 millions de dollars.

Constatation 5 : des efforts sont déployés pour réduire la fragmentation, mais il reste beaucoup à faire

42. La délégation a été informée que des efforts sont déployés pour faire face aux arrangements très fragmentés, pour fournir l'appui dans les domaines où il y a un avantage comparatif et accroître la cohérence du système des coordonnateurs résidents : a) les bureaux communs de représentation; b) la programmation conjointe et les opérations et services conjoints; c) un meilleur alignement avec les plans nationaux et régionaux, tels que le Plan pour le Pacifique et avec les organisations régionales; et d) les préparatifs de la Conférence sur les petits États insulaires en développement.

43. La délégation a été informée aux Samoa que le pays avait demandé que lui soit appliqué le principe de l'unité d'action des Nations Unies mais que sa demande n'avait pas encore abouti. Le PNUD a déclaré que l'équipe des Nations Unies et les partenaires nationaux s'accordaient à reconnaître que les procédures et systèmes de l'Initiative Unité d'action des Nations Unies sont adaptés à une équipe de pays donnée et que l'application à grande échelle de l'initiative serait lourde et excessivement exigeante pour les petites équipes de pays des organismes des Nations Unies qui couvrent de multiples pays et disposent de ressources limitées.

44. Le PNUD a ajouté qu'il y avait une entente selon laquelle les principes et idéaux de l'Initiative relatifs à la coordination seraient utilisés aux fins de la conception et de l'application des programmes communs des Nations Unies dans les domaines ayant trait à l'autonomisation des femmes, aux jeunes et aux adolescents.

45. Une haute responsable samoane a expliqué que depuis que le pays avait obtenu le statut de pays à revenu intermédiaire, la nécessité d'améliorer la coordination de l'aide et la coopération pour le développement était devenue encore plus pressante. Les domaines prioritaires pour la coopération des Nations Unies avaient été considérablement réduits en vue d'être moins dispersés et mieux alignés sur le plan national. Elle a mis l'accent sur le rôle des Nations Unies, en particulier du PNUD, pour ce qui est de mobiliser davantage des ressources auprès des autres partenaires.

46. Certaines entités des Nations Unies mettaient en doute la nécessité d'avoir un coordonnateur résident à la fois aux Fidji et aux Samoa et soulignaient la nécessité de renforcer la représentation dans les zones septentrionales du Pacifique.

47. Le Coordonnateur résident aux Fidji a dit que la décentralisation prévue du PNUD (de New York à Bangkok) renforcerait la capacité d'obtenir des résultats dans la région Asie-Pacifique, mais que des capacités spécifiques devraient être maintenues et même élargies dans le Pacifique central du fait de l'éloignement de cette région et des connaissances spécialisées nécessaires pour y fournir des services.

48. Le FNUAP a expliqué qu'il procédait à un rééquilibrage de sa présence dans la région. Le Coordonnateur résident a mentionné que le Centre d'opérations conjoint du PNUD, qui dessert le bureau multipays à Suva et le Centre pour le Pacifique ainsi que certains organismes des Nations Unies, était en cours d'évaluation; à l'avenir, le PNUD étudierait également les possibilités de mieux intégrer les

services afin d'améliorer le rapport coût-efficacité et de renforcer l'appui au niveau des pays.

IV. Changement climatique et environnement

Constatation 6 : le PNUD joue un rôle important dans le domaine du changement climatique

49. Le PNUD est la principale entité responsable de l'obtention du résultat 1 du PNUAD : d'ici à 2017, les collectivités les plus vulnérables deviennent plus résistantes et une capacité renforcée est mise en place pour appliquer des approches intégrées en matière de gestion de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation et de gestion des risques de catastrophe.

50. La délégation a vu plusieurs cas où le PNUD jouait un rôle important en tant qu'un des acteurs mondiaux majeurs sur ces questions, en particulier avec son approche novatrice pour répondre aux demandes des collectivités tendant à ce qu'il les aide à renforcer leurs capacités. Étant donné que ces collectivités sont tributaires de l'environnement pour leurs moyens de subsistance, leur sécurité alimentaire et leur développement économique, cela est essentiel pour réduire leur vulnérabilité.

51. Le PNUD recourt aux approches suivantes pour atteindre le résultat : a) intégration d'une réponse à ce problème dans les politiques et programmes; b) encouragement d'un partenariat et d'un engagement de multiples parties prenantes; c) renforcement de la gestion de l'information et des connaissances; d) amélioration de la résilience des populations; et e) renforcement des interventions humanitaires et de la planification préalable.

Constatation 7 : approche intégrée avec l'engagement de multiples parties prenantes

52. Près d'Apia aux Samoa, la délégation a visité un site administré par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement consistant dans un modèle en argile qui représente leur environnement en trois dimensions. Il a été réalisé de concert avec la population locale, qui a une connaissance approfondie de son environnement local; néanmoins, le modèle a permis de faire mieux comprendre à la communauté la nature d'une adaptation et d'une résilience communautaire basées sur un écosystème plus large et les a également aidés à mieux prendre conscience de l'importance de la gestion du bassin versant et des forêts pour la prévention des crues et la lutte contre inondations.

53. Le modèle peut être reproduit à grande échelle; en fait, plusieurs exemples sont déjà disponibles en vue d'être exposés ailleurs et peuvent être utilement reproduits dans d'autres situations. Le ministère a dit qu'il souhaitait continuer à l'utiliser car il en tire des enseignements qui peuvent contribuer à l'élaboration de politiques. Il a précisé que la contribution essentielle du PNUD était d'avoir mis en place et fait fonctionner le projet.

54. La population locale se rendait parfaitement compte des dommages qu'elle était susceptible de causer à l'environnement en général. S'agissant de la plantation d'arbres d'espèce indigène, un accord était intervenu en vue d'éliminer les arbres d'espèce exogène qui étaient nuisibles à l'environnement.

55. Il est essentiel d'améliorer le rétablissement des moyens d'existence en assurant la sécurité alimentaire au lendemain de catastrophes naturelles. La délégation a visité un projet dans la province de Nadroga, dans l'ouest des Fidji, qui a amélioré l'usage et la protection d'un environnement consistant dans des mangroves et massifs coralliens le long de villages, une zone qui est utilisée pour produire une source durable de revenus. Il promeut également l'écotourisme et des pratiques traditionnelles locales telles que la production de sel.

56. Le projet pourrait être exécuté à plus grande échelle en bénéficiant d'une aide en matière de marketing et de distribution pour le sel auprès des hôtels proches et d'autres parties de l'industrie touristique; d'autres projets générateurs de revenus seraient également possibles, tels que la production de miel.

57. Cette approche apparaît également dans le projet des jeunes agriculteurs à Dratanagu, qui, après le cyclone Evan qui a frappé en décembre 2012, a aidé les populations locales à mener des projets de production alimentaire et d'agriculture durable.

Constatacion 8 : exemple remarquable de services adaptés aux besoins au niveau du public

58. Un partenariat remarquable entre le PNUD et le Ministère samoan des ressources naturelles et de l'environnement a contribué à mettre en place des services qui pourraient être reproduits sur d'autres îles en tirant parti de collaborations en matière d'échange de données. Le projet se déroule dans le cadre du programme d'adaptation visant à intégrer les considérations de risques liés au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de la santé aux Samoa, financé par le Fonds pour les pays les moins avancés. Le Ministre a déclaré que ce type de projet n'existerait pas sans le PNUD. Le ministère compte étendre son utilisation des informations relatives au climat et améliorer une compréhension commune et la connaissance de celles-ci. Il est envisagé de recourir à des messages courts SMS pour les alertes.

59. Le projet assure un accès public aisé et abordable aux données et informations relatives au climat, y compris les données d'observation, et offre des produits et services qui répondent aux besoins du public en étant adaptés à ceux-ci tout en maintenant les connaissances traditionnelles.

Constatacion 9 : solide partenariat régional

60. Les projets relatifs à la diversité biologique et à l'adaptabilité des écosystèmes, à la surveillance de l'environnement, à la gouvernance et aux déchets sont des domaines de coopération prioritaires. Ils seront également un élément important de la Conférence des petits États insulaires en développement. Durant sa visite aux Fidji et aux Samoa, la délégation a noté le vaste champ de la coopération entre les organismes des Nations Unies (dont le PNUD et le FNUAP) et les entités du Conseil des organisations régionales du Pacifique, dont le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, ainsi que le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud.

61. La coopération couvre différents domaines, depuis le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire jusqu'au changement climatique. Ainsi, le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du

Pacifique Sud et le PNUD coopèrent au niveau régional sur les projets relatifs à la diversité biologique et à l'adaptabilité des écosystèmes, à la surveillance de l'environnement, à la gouvernance et à la gestion des déchets. Cette coopération est encouragée en s'appuyant sur les différents mandats, rôles et avantages comparatifs respectifs des organismes des Nations Unies et des entités du Conseil des organisations régionales du Pacifique, tout en évitant la concurrence.

62. Un des partenaires clefs du PNUD au niveau régional est le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud. En tant qu'organisation intergouvernementale régionale, le Programme occupe une place centrale dans l'exécution des programmes environnementaux régionaux; à son tour, le Programme apprécie grandement que le PNUD assure sa présence générale complémentaire. Du fait de sa vaste présence au niveau régional et de ses mécanismes permettant d'obtenir des informations en retour et de ses rapports annuels, le Programme est bien placé pour surveiller et évaluer l'exécution. Il utilise des systèmes nationaux pour la mise en œuvre, appuyés par son bureau situé dans la région.

63. Le Premier Ministre des Samoa et le Ministre des ressources naturelles et de l'environnement ont confirmé que le PNUD est un partenaire d'exception, qui fournit des liens avec le monde extérieur. Sa présence et sa très grande disponibilité, ont-ils dit, en font un partenaire indispensable, en particulier pour l'élaboration du plan national pour l'environnement.

V. Égalité des sexes, en particulier l'élimination de la violence sexiste

Constataion 10 : des progrès lents mais une impulsion politique croissante

64. L'égalité des sexes fait pour la première fois l'objet d'un résultat spécifique dans le PNUAD. Elle sera également intégrée systématiquement dans tous les domaines de résultat, du fait de la nécessité d'induire un véritable changement dans l'inégalité qui existe entre les hommes et les femmes dans les sociétés du Pacifique.

65. Trois groupes de questions sont abordées dans le PNUAD, ayant trait à a) la participation politique et économique des femmes, b) la violence sexuelle et c) la violence sexiste.

66. Durant la visite, le Premier Ministre fidjien a fait une déclaration énergique dans laquelle il a souligné la volonté de son gouvernement de mettre fin à la violence contre les femmes; cela a été de nouveau souligné par les ministres fidjien et samoan des femmes et de la santé, que la délégation a également rencontrés.

67. Lors d'une réunion dans la cathédrale de Suva, les dirigeants de toutes les grandes religions ont déclaré clairement qu'aucun fondement religieux ou culturel ne justifiait la commission d'actes de violence contre les femmes.

Constataion 11 : une approche holiste de la programmation conjointe

68. Pour réduire la violence et faire face aux sévices contre les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables, il faut une approche intégrée et globale dans un large éventail de domaines : la protection sociale, la santé, la justice et les systèmes juridique, et l'éducation. Les conseils en matière de politique et les

réformes législatives devraient aborder la question des normes et attitudes sociales qui tolèrent les sévices contre les femmes et les enfants.

69. L'exécution durable de programmes de protection et de services sociaux en faveur des enfants et des familles qui soient culturellement appropriés nécessite une coopération étroite avec les gouvernements et les partenaires de la société civile.

70. Plusieurs entités faisant partie de l'équipe de pays des Nations Unies se sont associées pour traiter de cette question. Le PNUAD énonce trois produits (sur neuf pour le domaine relatif à l'égalité des sexes) qui ont trait à la législation, à la formation à la fourniture de services et aux activités de plaidoyer; on compte que les entités des Nations Unies mettront l'accent sur ces produits, en coopération avec les organisations régionales et la société civile.

71. Les programmes conjoints à Kiribati et dans les Îles Salomon comprennent des partenariats entre les gouvernements respectifs et le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé et ONU-Femmes; dans le cadre de ces programmes conjoints, les ressources sont mises en commun et la coordination accrue. Les premiers résultats à Kiribati ont conduit à l'introduction d'une nouvelle législation et à la mise en place du système d'orientation SafeNet qui fournit des services de soutien aux victimes de la violence sexuelle et de la violence sexiste. Le Gouvernement avait adopté une politique et un plan d'action décennaux en 2011.

72. Le FNUAP et ONU-Femmes sont membres du fichier de spécialistes de l'égalité des sexes mobilisables en renfort du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur les femmes, qui aide l'Équipe humanitaire du Pacifique à coordonner des interventions en cas d'urgence tenant compte de la problématique hommes-femmes; il est établi que la violence contre les femmes augmente durant les catastrophes naturelles.

73. Plusieurs entités prêtent également un appui à la célébration de journées internationales et à la campagne du Secrétaire général de l'ONU intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

74. Le descriptif de programme multipays du FNUAP note que l'accès des femmes à la justice et aux services connexes est limité et que l'inégalité des relations de pouvoir et les systèmes de gouvernance patriarcaux existant dans de nombreuses collectivités exercent une influence sur les attitudes sociétales à l'égard de l'autonomisation des femmes. Ces problèmes rencontrés dans l'application du programme sont aggravés par le manque de capacités des gouvernements, l'absence d'engagements mesurables et l'existence de systèmes juridiques doubles fondés sur le droit coutumier codifié.

75. Un des quatre produits vise à renforcer l'aptitude des personnels soignants nationaux à lutter contre la violence sexiste en dispensant des services de haute qualité, y compris dans le cadre d'opérations humanitaires. Jusqu'à présent, des ressources d'un montant de 6 millions de dollars ont été affectées; les ministères de la santé, de la femme, de la planification et des affaires sociales, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et les organismes des Nations Unies sont des partenaires désignés.

76. Le résultat est défini comme la proportion de pays qui ont mis en pratique des plans multisectoriels pour éliminer la violence sexiste. La délégation a été informée que cela comprend la conduite d'enquêtes nationales sur la prévalence et l'utilisation des résultats aux fins de l'élaboration de ces plans et d'initiatives ayant trait à la santé et à la protection. À l'heure actuelle, huit pays sont ciblés; les indicateurs mentionnés comprennent l'élaboration de directives et la fourniture de formations.

77. Le descriptif de programme de pays pour les Samoa mentionne la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le produit 4, au titre de l'appui à l'élaboration d'une politique de population (avec quatre autres domaines). Le programme du PNUD intitulé Transformational Leadership for Development Programme (programme relatif au leadership transformationnel pour le développement) a été pleinement intégré au plan de travail du Ministère samoan de la femme et a conduit à la création de 15 groupes de la société civile chargés d'une initiative novatrice, qui contribuent activement à lutter contre la violence à l'égard des femmes.

78. Le partenariat du programme de pays des Fidji avec le Ministère de la santé concernant le produit 2, de concert avec neuf autres partenaires, vise à renforcer la capacité nationale des personnels soignants de lutter contre la violence sexiste en dispensant des services de haute qualité, y compris dans le cadre d'opérations humanitaires. À ce jour, 20 membres du personnel sanitaire ont suivi une formation à la lutte dans le cadre d'une action sanitaire contre la violence sexiste. Le Ministère de la femme, au titre de son programme de communication ciblant les communautés rurales, a collaboré avec les dirigeants traditionnels et communautaires pour continuer son action visant à faire participer les communautés à son Initiative tolérance zéro-communauté sans violence.

79. La Ministre fidjienne de la femme a mobilisé les femmes de façon impressionnante et a obtenu un excellent résultat, parvenant à certifier une cinquantaine de communautés comme villages sans violence. Le Conseil d'administration s'est rendu dans deux de ces villages et y a jugé fort encourageants les vastes progrès accomplis, qui étaient manifestes.

80. La délégation a constaté plusieurs exemples de sensibilisation efficace des communautés locales aux Fidji par le FNUAP, le PNUD et d'autres entités : a) à Naduru, un centre de vulgarisation pour les femmes a été récemment ouvert; b) à Rakiraki et Ba, des logements et des informations sur différents services sont fournis aux vendeurs des marchés; c) à Veiseisei et Volivoli, des dispensaires sont d'excellents exemples de sensibilisation des populations.

Constatation 12 : l'inclusion financière favorise l'autonomisation des familles

81. La délégation a été informée sur le Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers, un programme conjoint du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies qui reçoit l'appui du Gouvernement australien et de l'Union européenne. Le programme fournit des services financiers durables aux ménages à faible revenu et améliore leurs compétences financières, aidant à améliorer l'accès aux prestations sociales et aux prêts et permettant aux familles d'épargner, d'investir et d'assurer leur avenir financier.

82. Certains résultats du programme sont remarquables. Ainsi, plus de 500 000 habitants des îles du Pacifique, qui auparavant étaient dépourvus de compte bancaire, ont à présent accès aux services financiers. En 2013, environ 200 000 étudiants aux Fidji ont reçu une éducation financière, ce qui a été reconnu au niveau régional et incorporé dans le programme d'enseignement. Environ 350 000 propriétaires d'un téléphone mobile l'utilisent à présent comme portefeuille numérique mobile.

Constatation 13 : écarts entre les données mondiales et régionales relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

83. La délégation a appris, lors d'un exposé fait par le directeur de la statistique de la Division du développement du Secrétariat de la Communauté du Pacifique, que les données relatives à la région figurant dans les rapports de suivi annuels sur les objectifs du Millénaire pour le développement établis par la Division de statistique de l'ONU n'utilisent pas les données existantes relatives à tous les pays insulaires du Pacifique recueillies par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique.

84. Les données du Secrétariat de la Communauté du Pacifique sont considérées plus fiables par plusieurs entités des Nations Unies, notamment l'UNICEF et l'OMS. À plusieurs occasions, les Représentants permanents de petits États insulaires en développement du Pacifique auprès de l'ONU à New York ont demandé qu'on s'efforce sérieusement de traiter cet aspect troublant de cette question fondamentale de façon concluante. Le PNUD et le FNUAP ont tous deux proposé d'appuyer ces demandes et toute initiative visant à régler cette question.

Constatation 14 : la gouvernance est un point fort du PNUD

85. Lors des discussions menées avec les partenaires donateurs et les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique, la délégation a appris que le PNUD est considéré comme un partenaire important qui fournit une assistance technique de haute qualité et « neutre » aux fins de la prévention des conflits et du renforcement de la gouvernance. Le PNUD fournit un appui technique pour les élections aux Fidji, aux Îles Salomon et aux Tonga et il a un programme étendu de renforcement des parlements (dont bénéficient plus de 400 parlementaires), y compris en donnant un élan à la participation des femmes, dans l'ensemble de la région. Le PNUD, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, appuie un programme régional de lutte contre la corruption axé sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

86. Le Ministre tongan de l'intérieur a parlé d'un programme réussi appuyé par le PNUD, dirigé par le Président du Parlement des Tonga, visant à prévenir la violence des jeunes hommes chômeurs, qui s'inscrit dans un programme régional plus vaste appuyé par le PNUD qui a été approuvé par les dirigeants du Pacifique en 2012 et vise à renforcer la sécurité humaine et à renforcer les capacités en faveur de la paix.

VI. Observations

Généralités

87. La délégation loue le haut niveau de dévouement, d'engagement et d'ardeur au travail de l'ensemble du personnel qu'elle a rencontré. Elle a noté l'innovation dont

il est fait preuve pour appuyer les efforts des gouvernements, des autorités locales et des collectivités locales. Les commentaires positifs que la délégation a entendus de tous les interlocuteurs, depuis les chefs de gouvernement jusqu'aux collectivités locales, soulignent que le travail du PNUD et du FNUAP est grandement apprécié et considéré comme très utile pour les efforts de développement.

88. Eu égard à la tenue prochaine de la Conférence internationale des petits États insulaires en développement aux Samoa, la délégation recommande que le PNUD et le FNUAP tirent pleinement parti de la demande formulée par le Gouvernement samoan tendant à ce que l'ONU mette l'accent sur l'établissement de partenariats dans les domaines de l'égalité des sexes et de la jeunesse. La délégation considère que la Conférence internationale des petits États insulaires en développement offre une occasion unique non seulement de mettre l'accent sur les possibilités de partenariat, mais aussi d'accroître la visibilité des problèmes de développement uniques que rencontre la région et de souligner la gravité des risques et menaces continuels auxquels elle est exposée.

89. La délégation a apprécié que les travaux des entités des Nations Unies soient étroitement alignés sur le PNUAD et les grands plans et stratégies pour la région du Pacifique et elle prône un alignement encore plus poussé. La délégation considère qu'il faut continuer d'accorder la priorité au renforcement des capacités nationales de développement, à l'appui à la résilience des collectivités et aux mécanismes d'adaptation aux effets préjudiciables du changement climatique et des catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.

Nécessité de rationaliser la présence des Nations Unies; caractère essentiel du renforcement de la coordination

90. En dépit d'efforts novateurs impressionnants faits pour accroître la cohésion et la synergie des entités des Nations Unies, des défis considérables perdurent : a) faire en sorte que les pays de l'ensemble de la région soient pleinement appuyés de façon équitable et efficace; b) veiller à ce que les avantages comparatifs considérables des Nations Unies soient pleinement exploités; et c) garantir la bonne utilisation des ressources relativement modestes conformément à une stratégie ciblée avec soin.

91. Les gouvernements et certains donateurs ont clairement exprimé le souhait que les priorités en matière d'appui soient fixées et prises en compte au niveau national plutôt que régional; cela constitue certainement un défi pour les entités des Nations Unies qui s'efforcent de fournir des services au niveau des pays dans les limites des ressources existantes, en particulier dans les petits États insulaires.

92. Il y a de solides raisons à faire valoir pour allouer des ressources accrues pour la coordination des Nations Unies dans un contexte plurinational ainsi que pour une présence accrue des Nations Unies au niveau des pays, en particulier dans le Pacifique Nord.

93. La délégation est convaincue que le PNUD, en tant que gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, doit examiner la situation avec soin et prendre des mesures dès que possible pour se pencher sur cet arrangement actuellement fragmenté car il met sérieusement en question l'efficacité et l'efficacité de la coordination.

Unis dans l'action; bureaux communs de représentation

94. La délégation est fermement convaincue qu'il faudrait concevoir et mettre en œuvre une politique suivant les principes de l'initiative Unis dans l'action ou un système d'exécution efficace et efficient adapté à la situation particulière de la région des îles du Pacifique. Il convient d'accorder une attention accrue à l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies pour le bureau de pays multipays du PNUD aux Samoa dans le contexte d'une représentation équilibrée et efficace des Nations Unies dans la région. Afin d'utiliser au mieux les ressources limitées, il faut tout mettre en œuvre pour éviter que les gouvernements aient à assumer les coûts de transaction internes élevés des Nations Unies lorsqu'ils ont des relations commerciales avec leurs entités.

95. La modalité de programmation conjointe devrait être étendue, en particulier pour les programmes conjoints avec d'autres entités des Nations Unies, avec des budgets plus importants et de multiples partenaires. Il convient de prendre des mesures de suivi afin d'appliquer les enseignements tirés des programmes.

96. Il faudrait redoubler d'efforts pour faire en sorte que le bureau commun de représentation soit pleinement appuyé par toutes les organisations partenaires qui utilisent ses services et chercher à étendre leur participation équitable. Il faudrait également examiner de près la possibilité de renforcer les capacités pour accroître la viabilité du bureau commun de représentation.

97. Il convient d'innover plus avant pour faire face à un environnement en matière de développement dans lequel la nécessité de faire preuve d'efficacité et d'une organisation accrue est notable. Il convient d'étudier les possibilités d'appliquer les enseignements tirés d'autres exemples, tels que le Cap-Vert en tant que pays pilote dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et le dispositif de services commun au Brésil.

98. Il serait possible de tirer pleinement parti d'offres faites par les gouvernements tendant à appuyer et renforcer la présence des Nations Unies dans leur pays, éventuellement au moyen de contributions en nature pour les locaux à usage de bureaux pour les bureaux communs de représentation des Nations Unies.

99. Il est essentiel de redoubler d'efforts pour assurer une coordination et une collaboration étroites avec des acteurs régionaux tels que le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement afin de renforcer la cohérence et d'éviter les chevauchements ou une éventuelle concurrence pour les ressources, en particulier à l'appui des activités relatives à la question thématique du changement climatique.

Changement climatique

100. La région des îles du Pacifique est située sur la ligne de front du changement climatique. En conséquence, la délégation considère que c'est un véritable atout pour le PNUD et que cela met en valeur son avantage comparatif. Le PNUD pourrait recevoir une assistance accrue dans ses travaux si les seuils relatifs aux frais de gestion des projets, le recouvrement des coûts pour les projets du Fonds pour l'environnement mondial et les commissions de gestion pouvaient être revus en prenant en considération les problèmes particuliers et les coûts d'exploitation élevés dans la région, notamment pour le suivi, et s'il était possible de simplifier encore la formulation, l'application et l'évaluation des projets.

101. Le PNUD a un rôle essentiel à jouer dans les domaines de la résilience, de la réponse aux catastrophes et du relèvement. Fréquemment, il faut une réponse humanitaire aux catastrophes et un investissement dans le relèvement immédiat alors qu'il n'y a pas de ressources affectées à ces activités. En conséquence, les bureaux du PNUD doivent affecter des ressources humaines existantes à la réponse à la catastrophe, ce qui est préjudiciable à l'exécution du programme ordinaire. Pour le moins, le PNUD devrait prévoir un conseiller en relèvement.

102. Il serait sans doute opportun d'envisager d'appliquer les innovations que la délégation a observées de près aux Fidji et aux Samoa – le modèle en argile en trois dimensions et la base de données sur le climat, l'inclusion des associations locales et l'incorporation des méthodes traditionnelles, ainsi que la participation des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes – dans d'autres pays de la région, voire dans d'autres régions.

Violence sexiste

103. Des progrès notables ont été accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, mais il reste beaucoup à faire. Il n'a jamais été aussi clair et urgent pour les dirigeants des îles du Pacifique qu'ils doivent accroître considérablement leurs efforts concernant cette question.

104. Néanmoins, la production de données relatives à l'égalité des sexes et à la violence sexiste ainsi que l'élaboration de lois et de politiques visant expressément à y faire face augmentent régulièrement.

105. Les entités des Nations Unies doivent donner suite à cette dynamique et accueillir favorablement les indications de changement de la part des dirigeants politiques et religieux; cela pourrait être fait en fournissant différents types d'appui : a) l'application des engagements; b) la fourniture de services de base aux femmes victimes de la violence; et c) l'application de stratégies visant à prévenir la violence sexiste et d'approches plus globales et mieux intégrées.

106. Cette approche doit être intégrée dans les efforts de développement en cours; les différentes entités des Nations Unies ont des mandats différents mais des contributions complémentaires à apporter et elles doivent, par conséquent, combiner leurs ressources et renforcer la communication et la coordination entre elles. Cela permettra à chacun des organismes des Nations Unies de faire fond sur les travaux des autres et de renforcer les messages clefs tout en réduisant le risque de chevauchement des projets.

107. La délégation considère qu'il existe de nombreuses possibilités de faire de ce type d'effort intégré un atout de l'ONU dans la région et que le rôle de chef de file d'ONU-Femmes produit déjà un élan dont la cohérence de l'action de l'ONU a fort besoin.

108. Le FNUAP peut apporter beaucoup; ses programmes de pays prévoient clairement un produit distinct sur l'élimination de la violence contre les femmes. Le FNUAP est encouragé à s'appuyer sur ses excellentes activités d'information auprès des collectivités locales pour traiter des normes sociales et culturelles qui ont des incidences appréciables sur l'enregistrement et le signalement des cas de violence et pour fournir des données et des éléments de preuve à l'appui des politiques, services, directives et engagements budgétaires.

109. La délégation considère également que le FNUAP peut mieux appuyer un ensemble complet d'activités d'autonomisation des femmes et des filles dans les zones rurales et éloignées en recourant à une équipe dévouée de spécialistes et d'éducateurs bien formés dans le domaine de la santé procréative et sexuelle.

110. Un tel programme de communication non seulement fournirait des services mais aussi formerait une nouvelle génération de prestataires de services, ce qui assurerait la durabilité. Le programme devrait être lié à un système de suivi et d'évaluation concret suffisamment souple pour tenir compte des sensibilités culturelles locales tout en fournissant des données sur son efficacité. Les agents de santé communautaires peuvent mener des activités de plaidoyer très efficaces. Intégrer une formation à la santé procréative et sexuelle dans les programmes d'enseignement des médecins et des infirmières devrait constituer une priorité.

Questions diverses

111. La délégation est fort préoccupée par l'écart entre les données utilisées dans les rapports mondiaux, tels que les rapports rendant compte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement établis par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les données collectées par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Compte tenu du caractère fondamental de cette question et de son importance pour l'évolution des politiques et les efforts de développement, la délégation considère qu'il convient de régler ce problème dans les meilleurs délais. Le PNUD et le FNUAP ont offert de fournir un appui à leur siège à New York pour aider à régler cette question.

112. La délégation estime que le Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers, qui est géré conjointement par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies et est une réussite, offre de bonnes perspectives d'être exécuté à plus grande échelle dans d'autres pays insulaires du Pacifique et reproduit dans d'autres régions.

113. La crainte, formulée par le représentant des ministères fidjiens, que les fonds affectés par les entités des Nations Unies ne soient pas dépensés pour des programmes, devrait être examinée plus avant; toutefois, il convient de noter que le Coordonnateur résident n'a pas fourni les éléments suffisants pour répondre sur cette question lors de l'entretien qui s'est tenu avec la délégation durant la visite sur le terrain.

114. La délégation recommande de prendre une série de mesures pour donner suite au présent rapport, telles qu'une réunion avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Administratrice du PNUD et le Directeur exécutif du FNUAP, eu égard en particulier à la prochaine conférence des petits États insulaires en développement.

115. Un examen stratégique des visites du Conseil d'administration aurait déjà dû être réalisé, en particulier en vue de mettre à jour les directives relatives aux visites sur le terrain, qui demeurent inchangées depuis leur établissement en 1994. Cet examen devrait être achevé d'ici à la deuxième session ordinaire de 2014 de façon à ce que les changements nécessaires puissent être mis en œuvre avant la fin de l'année.

Annexe

**Liste des participants à la visite sur le terrain de membres
du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP
et de l'UNOPS aux Fidji et aux Samoa (22-29 avril 2014)**

<i>Pays</i>	<i>Nom et titre</i>
États d'Asie et du Pacifique	
Fidji	S. E. M. Peter Thomson Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent et Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS
Népal	M ^{me} Sewa Lamsal Adhikari Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent adjoint
États d'Afrique	
République-Unie de Tanzanie	S. E. M. Tuvako Nathaniel Manongi Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent, Vice-Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS
Éthiopie	S. E. M. Aman Hassen Bame Ambassadeur, Représentant permanent adjoint
États d'Europe orientale	
Monténégro	S. E. M. Milorad Scepanovic Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent
Fédération de Russie	M. Sergey Vasiliev Premier Secrétaire, Chef de la Section économique
États d'Amérique latine et des Caraïbes	
Guatemala	Maria Jose Del Aguila Castillo Premier Secrétaire
États d'Europe occidentale et autres États	
Irlande	M. Vincent Herlihy Premier Secrétaire, Vice-Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS
Australie	M. Peter Versegi Ministre Conseiller (développement)

Secrétariat

PNUD

M^{me} Rekha Thapa

Secrétaire du Conseil d'administration
du PNUD/FNUAP/UNOPS

FNUAP

M^{me} Josephine Ojiambo

Chef du Service du Conseil d'administration
et des relations extérieures
